

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

ACQUISITION DE MATERIEL DE MUSCULATION POUR LE CREPS DE VICHY

1 – Descriptif de la prestation

La présente consultation porte sur la fourniture, la livraison et l'installation de matériels de musculation pour le CREPS de Vichy. La consultation porte sur 11 appareils.

Les conditions d'utilisation sont « professionnelles » et l'ensemble des appareils devra être adapté aux 3 secteurs d'activités de l'établissement : **Sport santé, formations professionnelles du champ sportif, haut niveau sportif.**

Par conséquent, l'ensemble du matériel devra répondre aux attendus suivants :

- Assises réglables et poignées ajustables pour s'adapter à toutes les morphologies, garantissant un confort d'utilisation supérieur.

- Trajectoire des mouvements optimisée pour réduire le risque de blessures et améliorer la biomécanique des exercices.

- Qualité, robustesse, fluidité des mécaniques, ergonomie, répartition des charges, trajectoire des mouvements et couple optimal.

Une attention particulière est portée également à l'ensemble des assises à forte densité d'utilisation.

Enfin, l'ensemble du matériel devra répondre à la réglementation en vigueur et notamment à la norme relative aux équipements d'entraînement fixes NF EN 20957.

Les fiches techniques des appareils (en langue française) seront obligatoirement jointes à l'offre conformément au RC et devront justifier de la qualité, robustesse et ensemble des attendus décrits ci-dessus.

Le matériel devra être livré et installé à l'adresse suivante : 2 route de Charmeil – 03700 Bellerive sur Allier

IMPORTANT : L'ensemble du matériel proposé devra être livré et installé au plus tard le 26 mars 2025

Les candidats devront proposer une offre globale, pour l'ensemble du matériel décrit ci-dessous :

2 - Descriptif du matériel

1. Bloc multifonction de type "vis-à-vis" pouvant accueillir en simultané minimum 8 utilisateurs. Ce bloc doit être composé de 2 blocs 4fonctions reliés par une barre haute permettant la réalisation de traction à différentes prises.

Les deux blocs identiques et pouvant créer une situation en vis-à-vis centrale seront composés : d'un poste tirage verticale à double poulie, d'un poste triceps sur montant

amovible, d'un poste à poulie amovible multifonction et tirage horizontal à double poulie, à charge additionnelle par pile de poids.

2. Bloc multifonction 4 postes à charge additionnelle par pile de poids avec : tirage tricep haut, poulie amovible, tirage horizontal, tirage vertical. Le tout avec barres et poignées associées.
3. Machine à tirage horizontal assis avec réglage hauteur de l'assise, à charge additionnelle par pile de poids.
Pour travail de renforcement des muscles des membres supérieurs et biceps.
4. Machine simple, à charge additionnelle par pile de poids, à développé pectoral horizontal avec assise et poignée de prises réglables.
Pour travail de renforcement des triceps, deltoïdes et pectoraux.
5. Machine de type "gravit machine" consistant à l'allègement du poids de corps par charge délestant (par pile de poids) ou charge libre pour la réalisation des mouvements de tractions, dips entre autres.
6. Machine simple à charge additionnelle permettant la réalisation de dips en position assise. Pour travail de renforcement des triceps, pectoraux...
7. Presse à charge additionnelle permettant l'extension des membres inférieurs.
Avec pack de charges additionnelles composé ainsi : 4x20kg, 4x10kg, 2x5kg, 2x2,5kg, et 2x1,25kg
8. Machine simple type "legs extension" à charge additionnelle par pile de poids permettant par extension de travailler prioritairement les quadriceps.
9. Machine simple de type "legs curl" à charge additionnelle par pile de poids permettant par flexion de travailler prioritairement les ischios jambiers.
10. Machine simple à adducteurs à charge additionnelle par pile de poids
11. Machine simple à charge additionnelle à rajouter, pour travail de la chaîne postérieure des membres inférieurs (fessiers, ischios...) avec une assise de tronc et poignée de fixation.

L'ensemble du matériel sera de préférence de couleur noire.

3 – Garantie

Les candidats devront préciser dans leur offre la durée de garantie de chaque matériel.

Elle prendra effet à la mise en service du matériel concerné, une fois le PV d'admission signé par le CREPS. Elle couvre l'ensemble des frais directs et indirects, notamment de déplacement

et de personnel, de conditionnement, d'emballage et de transport, la main d'œuvre et le remplacement des pièces.

4- Service après-vente

Le titulaire doit intervenir en cas de panne ou de problème rendant l'utilisation du matériel impossible. Le CREPS souhaite que ces délais soient de 5 jours ouvrés maximum à compter du signalement de la panne par le CREPS. Les modalités de communication et d'intervention seront décrits dans le mémoire technique des candidats.